SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE n° 1 9 6 4 75EPMBPE/DGD/du 1 1 0CT. 2018 (Diffusion Générale)

Objet: Suspension de la mise en œuvre du Programme VOC

Réf.: - Courrier n° 1988/CAB-PM/DC/DCA-SC/DBE du 10/10/18 - Circulaire n°1959/SEPMBPE/DGD du 26/09/18

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, qu'en application des instructions contenues dans le Courrier visé en référence, le Programme de Vérification de la Conformité aux Normes des Marchandises avant embarquement (VOC), tel que mis en œuvre aux termes de ma circulaire n°1956/SEPMBPE/DGD du 26 septembre 2018, est suspendu jusqu'au 1er janvier 2019.

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente qui est d'application immédiate.

Ampliation

- SEPMBPE/Cab
- MCIPPME
- CGECI
- UGECI
 FNISCI
- FEDERMAR
- GEPEX
- FENACCI

PAA

- PASP
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
 Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Syndicat National des Transitaires
- Syndicats des Transitaires s/c BOLLORE
- WEBB Fontaine CI
- OIC
- Bureau Véritas-Cl
- COTECNA
- INTERTEK
- SGS
- Toutes Directions Douanes

P. LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
POLITE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Le Directeur
Général
Adjoint
Col. AMADOU Coulibaly